



# CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

## LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

**Objet :**  
PLU FEYTIAT modification n°6

Magnac-Laval  
20 rue Camille Grellier  
87190 Magnac-Laval  
Tél. : 05 55 60 92 40  
Fax : 05 55 60 92 41  
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre  
1-3 place Léon Litaud  
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre  
Tél. : 05 55 48 83 83  
Fax : 05 55 48 83 82  
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche  
la Seynie  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél. : 05 55 75 11 12  
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées  
2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol  
87017 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 87 50 40 87  
Fax : 05 87 50 40 85  
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

@87CHAMBRE 

@CHAMBAGRI87 

HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR 



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 188 702 021 00034  
APE 9411Z

MONSIEUR LE PRESIDENT  
LIMOGES METROPOLE  
COMMUNAUTE URBAINE  
19 RUE BERNARD PALISSY  
CS 10001  
87031 LIMOGES CEDEX 1

A L'ATTENTION DE MAEVA AMIAUX

Panazol, le 4 Septembre 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis, pour avis, le projet de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de FEYTIAT ayant pour objet la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Le Chazaud » et la suppression de l'emplacement réservé n° 22.

Nous avons noté qu'il est prévu d'accueillir 10 à 12 logements sur le secteur concerné par l'OAP soit une densité de 5 logements par hectare.

Les lois sur l'urbanisme (*SRU, Grenelle de l'Environnement II, ALUR,...*) préconisent une urbanisation peu consommatrice d'espace rural et notamment agricole. Nous considérons que la superficie de la zone du Chazaud pourrait accueillir aisément un nombre plus élevé de lots à bâtir, permettant ainsi de répondre aux préconisations des lois sus-citées.

Nous émettons un avis favorable au projet de modification n°6 du PLU de Feytiat sous réserve que vous augmentiez le nombre de logements prévus sur le secteur concerné.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

B. VENTEAU.

